

Réunion d'échange et d'information sur le projet d'évaluation

25/09/2021

6 professeurs présents, 1 excusé.

1. Il s'agit d'accompagner l'élaboration du « projet d'évaluation » au sein des établissements.

Celui-ci est destiné à structurer la transformation du baccalauréat et l'introduction du contrôle continu. Il n'a pas vocation à être un cadre rigide et définitif mais, au contraire, à faire émerger dans la durée **une culture commune** de l'évaluation, par-delà les spécificités des matières enseignées, la particularité des pratiques et des contextes locaux.

2. Ce projet est destiné à devenir **la garantie structurelle d'une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente**, ce projet offrira également au professeur, grâce à la lisibilité qu'il introduit, une garantie réelle face aux velléités de négociation ou de contestation des notes – par les élèves, leurs parents auprès de l'administration.

3. Concernant la philosophie et l'enseignement de spécialité HLP, les précisions contenues dans le "Guide de l'évaluation » ainsi que dans les « Recommandations concernant le travail dans les classes de philosophie » (p.5) ont vocation à fournir **la trame** de la partie qui vous concerne.

Celles-ci ont été actualisées.

<https://eduscol.education.fr/document/11789/download>

Le contexte pandémique rend moins urgent cette injonction en Martinique. Elle sera néanmoins à réaliser dans **les semaines qui viennent**.

Quelques précisions :

- a. S'agissant du **nombre et de la régularité des devoirs**, ces textes ne font que reprendre les normes en vigueur :

Pour qu'une moyenne trimestrielle soit significative, il faut qu'elle repose **au minimum sur trois notes**.

Cette obligation s'adresse d'abord à vos élèves et à leurs parents. Ce texte réaffirme le **contrat scolaire** qu'ils passent avec l'institution.

« Sont ainsi recommandés :

- dans la voie générale, **8 devoirs répartis sur l'ensemble de l'année**, dont les notes sont prises en compte pour l'établissement des moyennes trimestrielles ou semestrielles – dont **3 devoirs en temps limité** ;

- dans la voie technologique, **6 devoirs répartis sur l'ensemble de l'année**, dont les notes sont prises en compte pour l'établissement des moyennes trimestrielles ou semestrielles – dont au **moins 2 devoirs en temps limité**, répartis de manière à assurer la progressivité des apprentissages. »

b. **L'organisation de devoirs en temps limité.**

Elle peut poser problème dans certains établissements. Mais l'appui des textes officiels qui « sanctuarisent » donne aux professeurs de philosophie **un levier non négligeable** auprès des chefs d'établissements. Leur institutionnalisation est également une réponse à la question épineuse du recours au plagiat dans les DM.

Les recommandations précisent également que :

« Lorsque des « baccalauréats blancs » sont organisés dans un établissement comptant plusieurs professeurs de philosophie, **ceux-ci procèdent, dans le respect des perspectives de cours qui ont été les leurs, à l'élaboration et au choix de sujets communs, à une répartition équitable des charges de correction, ainsi qu'à des échanges de copies et au partage d'éléments de correction. Le travail d'entente et d'harmonisation s'effectue selon les procédures habituelles du baccalauréat et il tient compte avec réalisme du niveau de connaissance atteint par les élèves en cours d'année.** »

Ces « devoirs en temps limités doivent-ils être des devoirs avec des sujets communs et donner lieu à un échange des copies ? Oui, dès que possible – c'est-à-dire pour le dernier, ou pour le deuxième et le troisième.

L'échange des copies est une garantie supplémentaire d'objectivité dans la notation aux yeux des élèves et de leurs parents. Les enseignants qui sont seuls dans leur établissement veilleront donc à se rapprocher de leurs collègues pour organiser ce type d'évaluation.

c. S'agissant **de la nature des devoirs.**

« Réguliers et variés, les devoirs et exercices sont ajustés à la progression d'ensemble du cours. **Ils ne sont pas nécessairement des exercices complets** (explication de texte ou dissertation intégralement développés), mais ils permettent de s'en rapprocher progressivement. »

C'est donc l'occasion de réfléchir à la **pédagogie de notre discipline**.

« Concernant les savoirs et les savoir-faire propres à la discipline, les élèves sont, tout au long de l'année de terminale, en situation de **grands débutants** ».

Les formes évaluées à l'examen présupposent **la maîtrise d'une série d'opérations intellectuelles** telles que la définition, la distinction, la démonstration, la présupposition, la contradiction, l'analyse conceptuelle, la réfutation par les conséquences, etc.,. Il est donc opportun de proposer des **formes d'exercice variées** propres à développer ces « **capacités** » rappelées au début du Guide de l'évaluation.

Un point d'appui intéressant sera trouvé dans la consultation de **la méthode de la dissertation éditée par Armand Cuvillier en 1940**. Vous constaterez la variété et la précision des sujets de dissertation proposés et combien leur palette est beaucoup plus large que le type d'exercice proposé au baccalauréat qui tend de plus en plus à se réduire.

Le lien de l'article sur le site permet de télécharger le PDF

<https://philosophie.ac-normandie.fr/spip.php?article523>

d. Comment concilier la charge de travail et un nombre important d'élèves ?

« Quand sa charge de cours devient importante en raison du nombre de classes et d'élèves dont il a la charge, **le professeur ne réduit pas le nombre des devoirs, mais il adapte les modalités de composition ainsi que les modalités de correction et d'annotation des travaux de élèves, en invitant par exemple à des travaux de groupe ou à la réalisation de devoirs à composition progressive. Il associe dans ces conditions le travail en temps libre et le travail en temps limité et y intègre, autant que nécessaire, des moments de réécriture partiels.** »

Nous avons trois leviers pour nous créer des marges de manœuvre :

a) **Limiter le temps de correction.**

Il n'est pas nécessaire que l'élève compose un devoir complet dès le début de l'année, l'essentiel est qu'il compose et de savoir aller à l'essentiel : d'où possibilité de demander des « plans rédigés » ou des « questions ciblées » : par exemple (cf. Vadémécum) : « Une fois la liberté bien comprise comme « ce qui existe par la seule nécessité de sa nature et est déterminé par soi seul à agir » (Ethique, Déf. 7), montrer qu'il ne peut exister selon Spinoza de « volonté libre » ni de « libre-arbitre ») ou encore : « Distinguez plaisir et bonheur, quelles difficultés cette distinction pose-telle ? »

b) ***Inventer des exercices intermédiaires.***

En « déconstruisant » les sujets de dissertation complets et en ciblant les opérations qui supposent une gymnastique intellectuelle et exercent les "capacités" évoquées plus haut (distinction conceptuelle, recherche du problème impliqué par la question, recherche et organisation d'arguments, réfutation d'une thèse, etc., etc.).

c) ***Mettre en œuvre des formes de travail coopératif (en groupes).***

En classe ou à distance, avec la possibilité de forme d'auto-évaluation permis par l'organisation et le suivi du travail et l'explicitation précise des critères.

<https://philosophie.ac-normandie.fr/spip.php?article537>

d) à titre de complément et en vue de la préparation du « grand oral », il est envisageable qu'une note supplémentaire soit une **note d'oral**. Pour cela on peut organiser de petits oraux en classe, ou demander aux élèves de s'enregistrer (fonction « dictaphone » dans l'ENT). Une « note de participation » ne saurait suffire !

e. La notation et la grille d'évaluation.

Elle doit être **formative** et son assimilation par l'élève est le point crucial du dispositif. Le travail d'explicitation des critères doit permettre à l'élève d'en relativiser le poids et de la subordonner à l'appréciation et aux remarques détaillées du professeur. **Elle peut ouvrir à une révision par un travail de réécriture et de reprise du devoir.**

L'explicitation des échelles de notes est un instrument précieux qui constituera le point de départ d'une journée de formation planifiée au second trimestre. Elle doit être intégrée dans le projet de votre établissement.

8 HLP.

L'évaluation doit comporter au minimum **quatre devoirs variés par semestre** : des écrits type « question d'interprétation » et « question de réflexion », « essai », exercices intermédiaires (fiche de lecture), etc. L'une des notes de la moyenne doit être **une note d'oral**.

Une grille d'évaluation, analogue à celle proposée pour la philosophie, est disponible pour HLP. Ce n'est pas le cas en Littérature, les collègues de français préfèrent une structure de type « barème ».

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/HLP/35/3/RA19_Lyce_G_1-T_HLP_attendus-epreuves_elements-evaluation_1205353.pdf

Étant donné le caractère particulier de la spécialité (deux disciplines), une différence dans la façon d'évaluer est tolérable, à condition qu'elle implique discussion et concertation des deux parties.

Conclusion.

Le projet d'évaluation, pour la philosophie, doit être un cadre praticable, c'est-à-dire tenable pour le professeur et formateur pour l'élève.

Il doit contenir l'essentiel sur lequel nous sommes, collectivement, prêts à nous engager.